275

Guy VANIER

Les énergies méconnues

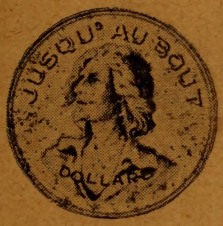

PRIX : 10 SOUS

Bibliothèque
de
l'Action française
1920

Lisez et faites lire

L'Action française

Directeur : abbé Lionel GROULX.

Organe de la "Ligue des Droits du français", centre d'action au service de la langue, de la culture et des traditions françaises au Canada.

L'*Action française* traite à fond toutes les questions nationales.

L'*Action française* publie des articles des premiers écrivains du pays.

L'*Action française* donne dans sa partie documentaire les principales pièces relatives à la question bilingue, aux luttes scolaires, etc. Cette collection offre un intérêt de premier ordre.

L'*Action française* renseigne les uns sur les autres les groupes français d'Amérique et ne traite que de questions qui les intéressent.

$2.00

par année

Specimen gratis sur demande.

Pour les abonnements, annonces ou toute autre communication, écrire à

L'Action française

Immeuble La Sauvegarde Montréal

Les abonnements partent de janvier.

Service de librairie

$5 Pour éviter des frais onéreux à nos clients, nous avons inauguré un système qui a obtenu un grand succès. Voici comment il fonctionne :

Sur réception de $5, nous envoyons au souscripteur, jusqu'à épuisement du crédit et sans appel particulier toutes nos publications, sauf l'**Action française**, dont l'abonnement est pris seulement si on le mentionne, au fur et à mesure de leur apparition. A l'épuisement du crédit, le souscripteur est averti et, si ce système lui convient, il n'a qu'à renouveler sa souscription.

Le grand avantage de cette combinaison, c'est d'éviter les frais de correspondance qui deviennent particulièrement onéreux lorsqu'il s'agit de petites brochures. De cette façon, le souscripteur n'a pas à écrire pour recevoir chacune des publications. Il reçoit tout ce qui porte notre nom.

$10 Le succès de l'abonnement de $5 et le développement de notre service de librairie ont exigé une nouvelle création. Certains lecteurs désirent recevoir, sans avoir à faire de commande spéciale, non seulement nos propres publications, mais tous les **Canadiana** dont nous sommes les distributeurs. Pour ceux-là, nous instituons l'abonnement de $10, dont le fonctionnement est le même que celui de l'abonnement de $5. Le souscripteur, en plus de nos publications reçoit tous les **Canadiana** les plus intéressants au fur et à mesure de leur apparition.

L'ACTION FRANÇAISE

Immeuble La Sauvegarde MONTREAL

Les énergies méconnues

Par ses persévérantes initiatives, l'*Action française* s'efforce de mettre en valeur et de coordonner toutes les énergies de notre race. Ne nous lassons pas de louer ses directeurs qui préparent ainsi avec ferveur l'heure tant désirée où nous jouirons enfin de la paix dans la plénitude de la virilité.

Les données du problème

Il faut reconnaître que la tâche est immense et difficile. Notre avenir national repose sur des données d'une si déconcertante complexité.

Sans doute la communauté d'intérêts matériels nous groupe d'instinct. Toute une tradition de luttes et de gloire vivifie en nous l'idée de patrie. Mais cette unité morale manque de l'appoint extérieur qu'assure aux autres peuples l'unité territoriale et politique.

M. Etienne Lamy, disait fort justement au congrès de Québec : « Chaque langue sollicite, révèle et consacre le génie d'une race ». C'est la langue française qui nous différencie de nos voisins. Nous lui devons notre entité ethnique.

L'unité religieuse nous a servi de second lien national. Répandus parmi une population étrangère dont la richesse et les habitudes de confort nous sollicitaient à l'abandon, nous avions besoin d'une inspiration personnelle pour défendre l'intégrité de notre caractère et jeter les fondements d'une nationalité autonome. Nos traditions religieuses nous ont conservé le concept que nos ancêtres s'étaient fait de la vie. Nous continuons de penser et de vivre à notre manière. Et ce n'est pas un puéril engin de guerre qu'une pensée nationale indépendante. Par une image hardie, Joseph de Maistre rappelle à ses compatriotes, dans les *Soirées de Saint-Petersbourg* que, « la moindre opinion qu'ils lancent sur l'Europe est un bélier poussé par trente millions d'hommes ». Dans chaque pays l'idée de patrie s'incarne en effet dans la multitude des

individus groupés autour de quelques idées fondamentales ; le choc de deux civilisations révèle la puissance de cette communauté de pensée.

La langue nous a transmis toute une hérédité ; elle fut aussi notre signe extérieur de ralliement. Par ailleurs, grâce à l'unité de ses croyances, notre peuple a pu accentuer sa personnalité en se préservant de l'anarchie intellectuelle ; il doit de plus au catholicisme ses plus redoutables retranchements, chaque paroisse française n'est-elle pas devenue un solide bastion de notre nationalité ?

De tous les éléments constitutifs ou protecteurs de la race, c'est l'élément politique qui nous a le plus mal servis.

Par sa libéralité la nature a suggéré à notre race des rêves d'expansion auxquels elle a eu la faiblesse de consentir. Le Canada couvre 3,729,665 milles de superficie ; la population de langue française, au recensement de 1911, était de 2,054,890 : soit (.55 par m. c.) 55 habitants par 100 milles carrés. C'est bien peu ; si l'on considère surtout que la Belgique comptait 66,580 h. par mille carré de territoire. Pour atteindre à cette densité, il nous faudrait au Canada une population de 2,483 millions ; mieux vaut encore y renoncer tout de suite. On ne saurait davantage comparer le Canada aux pays de densité moyenne : pour obtenir une densité égale à celle de la France (191 par m. c.), notre territoire immense réclamerait une population de 713 millions et demi, et 136 millions pour égaler la densité des Etats-Unis.

Dans son désir de tout étreindre, ou en quête de conditions plus faciles de succès, notre race s'est répandue sans réflexion. Cet éparpillement, peut-être inévitable dans les circonstances, on ne se solde pas moins pour nous par un déficit de forces. En prenant le caractère d'une émigration à l'étranger, la dispersion a profondément entamé notre capital humain.

Pour constituer une nation vigoureuse, il faut qu'une commune tradition ait fondu la population entière dans un même creuset ; et il faut un territoire que cette population puisse exploiter sur toute son étendue par son industrie et suivant ses méthodes.

Or notre force numérique est infime ; nous habitons une patrie de proportions extravagantes ; nos nationaux sont disséminés au milieu d'autres types humains qui sont légion, qui ne veulent rien comprendre de nos moeurs et de nos aspirations, et que la complète dissemblance de tempérament et d'éducation met en profond désaccord avec nous sur le concept même des idées les plus fondamentales : le sens de la vie, la justice, l'autorité, le fondement du droit, la liberté.

Et cependant, nous osons parler d'avenir. Nous nous entretenons avec sérénité de nos destinées, de leur accomplissement.

Est-ce que, détachée du vieux tronc séculaire, notre race se dessèchera, à plus ou moins brève échéance, faute de sève ?

Ou plutôt, semblable à un arbuste, tourmenté par la tempête dans ses jeunes années, puis violenté et souvent brisé par des passants sans vergogne, notre race poussera-t-elle difforme, noueuse, rachitique ?

Ou bien, en dépit de la dureté des hommes et du temps, parviendra-t-elle dans sa maturité à un complet et harmonieux épanouissement ?

Vivre puissamment

Pendant 150 ans de régime français, notre race a grandi contre toutes les lois de l'histoire ; nous avons traversé près de deux siècles de *civilisation* anglaise sans en crever. Ce n'est pas au peuple qui écrit l'histoire de ses sueurs et de son sang à s'alarmer de l'illogisme des faits. Que les aruspices qui ont gravement observé dans le ciel de notre patrie des oiseaux au vol de mauvais augure, se tirent d'affaire comme ils pouront ! Créons sans cesse de la vitalité nouvelle ; et contentons-nous de vivre ! Mais de quelle vie ? voilà toute la question.

Vous vous rappelez ce mot profond tombé des lèvres du grand homme de guerre qui, recueillant au lendemain de l'armistice la succession sociale du comte Albert de Mum, est en voie de devenir maintenant un grand homme de paix. Pressentant les évènements tragiques qui allaient fondre sur sa patrie, le général de Castelnau prit occasion d'un message à

l'armée française, peu de temps avant la guerre, pour lui faire un commandement de *mourir puissamment.*

Cette parole vigoureuse appartient à l'histoire. Elle a ce mérite particulier de jaillir du cœur d'un homme qui en avait fait d'abord le programme de sa propre vie. De Castelnau a perdu trois fils à la guerre ; mais ces deuils, on se le rappelle, ne l'ont pas détourné de son devoir. Il a triomphé de sa douleur avec le même courage qu'il mettait à sauver le Grand Couronné de Nancy, puis les approches de Verdun, aux heures les plus sombres pour la France.

Ce n'est donc pas assez, dans la pensée du général, d'immoler sa vie avec une généreuse gaieté ; il importe d'assurer au sacrifice son efficacité totale.

Nous les descendants des pionniers — les défricheurs, les découvreurs, les premiers semeurs — nous les vaincus de la guerre de Sept Ans, les déportés de 1755 et de 1758 ; nous, la minorité obstinée ; n'avons-nous pas un semblable commandement à entendre ? Ne sentons-nous pas, plus que les autres, le besoin d'ensoleiller nos vies, d'élargir nos horizons prsonnels, de donner à notre race la pleine mesure de générosité pratique, de *vivre pour elle avec puissance ?*

Les anciens Canadiens n'auraient pas su faire œuvre durable, s'ils avaient coulé la vie au petit bonheur ; leur atavique ténacité les a protégés contre les difficultés extérieures et contre leur propre faiblesse ; l'élévation de leurs visées humaines et la pureté des mœurs nationales leur a valu la visible protection de Dieu. A notre tour, nous ne surnagerons dans cet océan d'américanisme, d'ambition matérielle, de libre examen, qu'à force d'énergies renouvelées, par l'exploitation méthodique et persévérante de toutes nos ressources de vitalité chrétienne et latine.

Maître de sa tâche

Le programme est d'ailleurs assez nettement tracé. Ne pouvant compter, pour l'heure, ni sur la force du nombre, ni sur la puissance de cohésion qui naît de la possession d'un territoire proportionné à notre capacité d'exploitation, le mot d'ordre a volé de bouche en bouche.

Nous ne serons de taille à mater les circonstances desavantageuses dans lesquelles s'est engagée la lutte pour la vie, qu'à la condition de dominer notre tâche de toute l'élévation de l'âme. Suivant une formule paradoxale, nous ne devenons égaux qu'à force d'être supérieurs ; c'est-à-dire, nous nous dressons au niveau de nos devoirs, nous avons puissance pour résister aux empiètements des hommes et aux obstacles naturels, qu'à la condition de présenter comme race un ensemble de qualités morales qui dépassent la mesure communément requise des hommes.

Conquérons la supériorité de l'intelligence, a-t-on affirmé avec autorité. C'est le bon sens même. Il nous faut un enseignement supérieur, supérieurement équipé, en personnel, en installation, en matériel d'enseignement. La récente campagne universitaire a pris, de cette nécessité, le caractère d'une œuvre nationale de toute urgence. Il faut cet élite qu'une immense clameur de la race entière réclame avec passion ; et ce besoin de supériorité doit être satisfait dans toutes les sphères de l'activité nationale. Nous avons besoin que le commerce et l'industrie produisent leurs autorités fondées sur le savoir, comme la théologie et la philosophie, le droit et la médecine, l'histoire, la littérature et les sciences ; nous avons besoin que les artisans puisent dans les écoles de métiers et d'agriculture l'amour raisonné de leur profession avec les connaissances générales et techniques qui fécondent l'exercice de la dextérité manuelle. Il est de bon ordre et de justice sociale que chaque unité de notre peuple trouve dans son état les ressources d'une vie laborieuse mais honnête et convenablement rémunératrice ; il est d'intérêt patriotique que chaque unité de notre peuple affirme dans sa personne et dans sa spécialité l'abondance et la variété de la richesse nationale.

Conséquence évidente ; conséquence certaine ; conséquence universellement admise : il faut atteindre à la maîtrise professionnelle dans tous les domaines de l'activité sociale.

Culture générale et préparation technique

Mais ! n'y a-t-il pas danger que, préoccupés, et à bon droit, de pousser jusqu'à l'indispensable efficacité l'enseignement technique et l'enseignement supérieur, nous perdions de vue l'enjeu principal dans cette lutte pour la supériorité ?

Il est bon de s'arrêter parfois, au cours de l'exécution d'une grande œuvre, et de prendre de la perspective afin de juger des premiers résultats par leur ensemble. C'est un bien auguste temple que l'édifice intellectuel que nous nous employons à compléter. Vérifions la solidité des assises ; attardons-nous souvent à considérer l'harmonie de l'architecture générale, afin de respecter dans chaque détail le bon goût traditionnel, et de ne pas compromettre le résultat d'ensemble par des travaux particuliers de proportions monstrueuses.

Si je ne me trompe, l'ensemble de l'effort éducationnel d'un peuple doit tendre à un triple objet : poser au fond des consciences une base morale, sans quoi la vie n'a plus de sens et le bon ordre social devient impraticable ; orienter les activités personnelles par la diffusion des connaissances nécessaires à l'exercice de chaque spécialité ; créer une atmosphère d'intellectualité et organiser une discipline de l'esprit qui révèlent dans toute leur splendeur les qualités natives de la race.

Pour fortifier notre armature intellectuelle, et par voie de conséquence accroître nos moyens de progrès et le prestige extérieur de la race, il est juste de pousser notre enseignement technique à son extrême degré de perfection, à la condition de ne pas réduire l'école primaire au rôle d'antichambre de l'école de métier, et de voir dans l'enseignement secondaire autre chose que l'école préparatoire à l'enseignement supérieure.

L'idée de supériorité intellectuelle est plus compréhensive que l'acception restreinte de compétence professionnelle. Notre race attend de nous plus que des spécialistes, si nombreux, et si variés qui puissent être ces techniciens. Il lui faut des penseurs et des guides : des hommes qui, par l'ampleur de leur culture, par la trempe éprouvée de leur caractère et de leur désintéressement, s'imposent comme des chefs

tant ils incarnent avec netteté la pensée, le sentiment, la volonté de la race toute entière. Ces hommes, c'est l'enseignement secondaire fondé sur les traditions de la pédagogie française qui peut seul les produire. Veillons à ce que nos maisons d'*éducation* continuent de mériter l'appellation expressive que la commune renommée leur a conférée comme un titre de noblesse. L'instruction est impuissante à former un homme, à lui livrer sans réserve le secret de l'honneur, du travail, du bonheur, à en faire un citoyen averti et dévoué à son pays ; seule l'éducation telle que comprise par nos maisons d'enseignement secondaire peut développer avec harmonie toutes les facultés de l'adolescent et en faire un être de culture, d'énergie, de force morale.

C'est du reste un rôle analogue qui, dans une sphère plus modeste, est dévolu à la petite école primaire ; si l'on excepte l'influence familiale, l'enfant possédera, non seulement dans l'exercice du métier qu'il choisit, mais en face des infortunes et des joies de la vie, des devoirs et des bons hasards de son existence de citoyen, l'exacte trempe morale et intellectuelle que ses premiers maîtres auront pu lui donner au cours de ses quelques années de scolarité.

D'ailleurs, l'enseignement supérieur a partie liée avec l'enseignement secondaire. Il reste de clair bon sens que l'efficacité de l'enseignement spécialisé dépend dans une large mesure de la qualité des candidats qui sont reçus chaque année aux examens d'admission. Or, que nous enseigne sur la question d'aptitude l'expérience des autres pays ?

Vers la fin du XIXe siècle on a prétendu en France que l'enseignement secondaire basé sur les « humanités classiques » ne répondait plus aux exigences contemporaines. Il s'agissait de moderniser les programmes afin que les jeunes gens y trouvent « une préparation à la vie ». Les gens pratiques se liguèrent pour représenter que des trois ordres d'enseignement, seuls le primaire et le supérieur tendaient à un but utile, tandis que l'enseignement secondaire vérifiait l'axiome : « j'étais bachelier, je n'étais bon qu'à mourir de faim ». Ces beaux esprits avaient raison en ce sens que l'enseignement primaire conduit à un métier et l'enseignement supérieur à une profession ; tandis que l'enseignement se-

condaire ne conduit à rien, ou du moins à rien qui rapporte sur le champ. D'où le projet d'un grand nombre de souder bout à bout l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur par la suppression pure et simple de l'intermédiaire inutile. D'autres proposèrent de remodeler complètement le programme de façon à remplacer les humanités par un enseignement fondé sur la science ; remarquons immédiatement que cet enseignement ne pouvait être plus pratique que le précédent qu'à la condition de devenir « technique, spécial, et professionnel » auquel cas il cesse aussitôt d'être l'enseignement secondaire.

Une enquête de la Chambre des députés

Toute l'erreur de cette manoeuvre provenait, en premier lieu, d'une méprise sur l'objet propre de l'enseignement secondaire, et, en deuxième lieu, d'une mésestimation des humanités classiques comme discipline générale de l'esprit.

La retentissante enquête conduite en 1899 par la Chambre des députés sur la crise universitaire allait justifier avec éclat les méthodes traditionnelles de la pédagogie française. Les sommnités intellectuelles et industrielles de France furent sollicitées de donner leur avis. De l'ensemble des dépositions il résulte que les élèves qui ont reçu l'éducation classique disposent d'une meilleure formation générale et d'une plus grande aptitude à comprendre et à raisonner.

Voici l'opinion exprimée à cette enquête par M. Fernet, à cet époque inspecteur général de l'Instruction publique pour les sciences : « J'ai pu moi-même constater dans bien des circonstances, dit-il, que des études suffisamment poussées donnent toujours, même à ceux qui se consacrent aux sciences, une supériorité incontestable ».

M. Mathieu, professeur de Mathématiques spéciales à Louis le Grand, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, exprime un avis semblable : « Je crois qu'un élève qui peut pousser jusqu'au bout ses études classiques, faire ensuite ses Elémentaire supérieures, se trouvera en Spéciales dans de meilleures conditions qu'un élève venant de l'enseignement moderne ».

Et le témoignage de M. Ducatel, professeur de Mathématiques élémentaires à Condorcet, membre du Conseil académique de Paris, est au même effet : « Au commencement de l'année scolaire, les élèves venant des Mathématiques préparatoires étaient les premiers ; mais, au second semestre, la situation se retournait : les élèves qui avaient fait des études complètes, dont l'esprit était plus nourri, prenaient l'avantage ; ce qui prouve qu'il est bon d'avoir fait des études littéraires, même quand on se destine aux carrières scientifiques ».

En Allemagne, au cours d'une enquête poursuivie auprès des professeurs de sciences de Berlin, on a constaté par l'ensemble des témoignages que les élèves des *gymnases* (collèges classiques) tout en montrant au début moins de savoir que les élèves des *realschulen*, surpassent les élèves de l'enseignement moderne dès qu'il s'agit de quelque problème difficile.

A l'enquête parlementaire de 1899, on voulut obtenir de plus l'avis des économistes, des industriels, des membres des Chambres de Commerce. L'opinion commune, au point de vue des carrières industrielles, financières et agricoles, est celle que M. Aynard énonçait en ces termes : « Dans nos professions, tous ceux qui tiennent la tête, qui forment l'élite, sont des hommes qui ont reçu l'instruction classique ».

Cette solennelle consultation a révélé avec une évidence éclatante la puissance de discipline intellectuelle dont dispose l'enseignement secondaire.

Le rôle des humanités classiques

Dans un substantiel rapport adressé au Congrès mondial de Mons, tenu en 1905, sous la présidence de M. Beernaert, Brunetière a d'ailleurs fait bonne justice de cette erreur qui consiste à assimiler l'enseignement secondaire à un « enseignement primaire supérieur ». « Le véritable objet de l'enseignement secondaire, écrit-il, ce n'est nullement la préparation à la vie, telle du moins qu'on l'entend, mais c'est la transmission de la culture ». Puis il précise que cela consiste à provoquer et à développer le sens du désintéressement intellectuel, à savoir distinguer le vrai d'avec le faux et l'utile d'avec le superflu, à assouplir les

intelligences, et à renouveler, d'âge en âge, l'atmosphère favorable au développement de la culture. Et il conclut : « Si les classiques l'assurent (cette transmission de la culture), et même, de génération en génération, la consolident, gardons les humanités classiques à la base de l'enseignement secondaire ».[1]

La conclusion s'impose en bonne logique ; d'autre part elle est déjà amplement justifiée par les témoignages que je citais tout à l'heure.

Ces faits méritent d'être connus au Canada. Les préoccupations utilitaires montent à l'assaut des programmes, et il n'est pas bien certain que nous ayons toujours résisté victorieusement à l'invasion.

Puisque j'ai entrepris d'établir par des arguments d'autorité la souveraine importance de l'enseignement secondaire, qu'on me permette d'assigner deux autres témoins qui ont pris parti dans le débat et qui nous communiquent leurs réflexions dans deux ouvrages publiés sous le même titre : « L'esprit de la Nouvelle Sorbonne ». M. Emile Faguet rappelle dans un article de la Revue des Deux Mondes que l'enseignement secondaire ne conduit en effet à aucune profession mais qu'il aide à être intelligent, à avoir de l'esprit de finesse, de l'esprit de logique, à avoir du goût et des idées générales, puis il conclut par cette menace : « Supprimez l'enseignement secondaire comme intermédiaire entre l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur, vous aurez en dix ans une déchéance de toutes les professions libérales ».

Nous ne pouvons pas courir le risque d'une pareille aventure. On reproche déjà à nos hommes de profession leur insuffisance de culture, et nous savons que la paresse de l'esprit reste l'un de nos défauts mignons. Un premier moyen de relever le niveau des professions libérales ne consisterait-il pas à exiger pour l'admission aux cours universitaires un certificat d'études complètes ? Cette réforme me paraît d'autant plus désirable que c'est le propre de l'esprit français de trouver l'essence de sa culture dans l'étude approfondie de la langue et de ses moyens d'expressions. « Le génie d'un peuple, écrit à son tour Agathon, dépend en

[1] Pour les humanités. Questions actuelles, p. 393.

grande partie de son éducation, de la direction imprimée à ses goûts et à ses tendances ; il est en grande partie son œuvre. Or, il existe un accord profond entre notre génie français et ce que nous appelons d'un terme large la culture classique. Si nous voulons conserver cet héritage de précieuses qualités que les peuples étrangers s'accordent à admirer chez nous, le sens idéaliste, la netteté de l'intelligence, le goût, sans doute est-il imprudent de sacrifier cette formule de notre éducation nationale ».

Première conclusion

N'est-ce pas la même pensée que rendait Thiers, lorsqu'il disait : « l'enseignement secondaire, c'est l'enseignement national ». Il entendait sans doute par cette parole : les écoles supérieures et les écoles primaires ont une portée plutôt personnelle en ce qu'elles procurent à chacun son gagne-pain, tandis que l'enseignement secondaire accroit de façon directe la puissance cérébrale de la race et donne à l'esprit humain cette tournure traditionnelle qui constitue le fond même du génie national.

Le mot d'ordre donné à notre race doit donc s'entendre dans son acception la plus vaste, la plus riche de sens et de noblesse.

Il y a en effet dans la supériorité intellectuelle plus qu'une jouissance intime, et dans la supériorité morale plus qu'une vocation personnelle au bonheur. La possession du savoir humain et de la vérité révélée représente une valeur sociale de primordiale importance.

La valeur politique du bon ordre social

Au strict point de vue économique, on ne saurait jauger un homme en prenant uniquement pour base son habileté technique ; il faut faire la part du libre arbitre. Le rendement du travail augmente de façon notable quand l'ouvrier est mu par une volonté droite et éclairée, et qu'il trouve quelque contentement dans l'accomplissement de sa tâche quotidienne.

Il n'est donc pas indifférent à la société que ses membres soient sains ou gangrenés, qu'ils soient aigris ou satis-

faits, abandonnés à tous les hasards de la vie ou efficacement protégés par la loi et secourus par d'opportunes initiatives privées.

L'instruction est impuissante à fonder par elle-même un état social qui soit à l'abri des inégalités et des infortunes. En dépit de la diffusion du savoir et des bienfaits réels de la prospérité publique, une multitude d'anomalies et de profonds malaises se développent et minent l'édifice social.

L'âpreté au gain et le désir passionné de la jouissance engendrent des abus et font tous les jours des victimes. Le développement du machinisme a détruit l'industrie de famille, provoqué une division excessive du travail, et groupé la main-d'œuvre au service du capital anonyme et sans entrailles ; de cette situation naissent des conflits qu'il faut résoudre suivant la justice. La concentration du capital et l'excès de la concurrence ruinent la petite industrie et le petit commerce. Le coût de la vie et l'imprévoyance développent de façon abusive le crédit à la consommation, qui conduit à la misère, et souvent à la malhonnêteté. Les conditions trop pénibles de la vie des champs précipitent l'exode rural et troublent par répercussion l'équilibre social. Les risques professionnels, la maladie, le chômage, l'accident, jettent le désarroi dans une multitude de familles jusque là paisibles et satisfaites.

Osera-t-on nier que l'avenir de la race est directement lié à la solution heureuse ou malheureuse de tous ces problèmes troublants ? Je crois que l'on méconnait étrangement la valeur patriotique du bon ordre social. Le temps est venu de recourir à cette méthode d'action nationale.

France, Italie, Hollande

Quels exemples réussiront-ils à orienter dans ce sens les préoccupations de nos compatriotes ?

J'aurais pu rappeler la tâche poursuivie en France, pendant quarante ans, sous la direction du comte Albert de Mun. Au lendemain du désastre de 1870, la vieille mésentente entre la bourgeoisie et le prolétariat précipita la France dans une si terrible anarchie que de Mun comprit la nécessité de

faire appel aux hommes de bonne volonté et d'entreprendre avec eux l'œuvre de la réconciliation et de la restauration. L'ébranlement d'opinion déterminé par son Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, œuvre de doctrine et d'action, inspira d'importantes réformes législatives et une multitude d'initiatives privées dont l'étude serait extrêmement instructive pour notre pays. Pour donner une idée de l'ampleur de ce mouvement, je mentionne au passage : l'*Association catholique de la Jeunesse française* qui comptait, au moment de la déclaration de la guerre, 54 fédérations régionales, 2285 groupes et 135,000 adhérents ; la *Ligue patriotique des Françaises* enlassant dans ses réseaux (en 1911) 510,000 membres, réparties par toute la France dans 1920 sections, et dirigées par 990 comités ; les syndicats chrétiens dont les types les plus parfaits et les plus intéressants s'appellent les *Syndicats féminins de la rue de l'Abbaye*, ou *de l'Isère*, et les *Syndicats d'ouvrières lyonnaises*, ou encore le *Syndicat catholique des Employés du Commerce et de l'Industrie*, qui a organisé pour ses 10,000 membres toute une série de services : des cours professionnels, un conseil judiciaire, des restaurants, une villégiature, un bureau de placement, et diverses formes de coopérative. Mentionnons de plus les *Semaines sociales* qui tenaient leur onzième session à Caen au mois d'août dernier, sous la présidence de M. Eugène Duthoit ; l'*Action Populaire de Reims*, centre d'information et d'action, qui publie une grande variété de documents sociaux, et dont le seul annuaire de 1914 comprenait plus de douze cents pages de petit texte sur les activités sociales dans le monde entier ; la *Maison de la Bonne Presse*, vaste cerveau et vaste usine tout à la fois, qui rédigeait et publiait concurremment 32 journaux ou revues, depuis la *Croix* quotidienne jusqu'au *Pèlerin*, journal illustré en couleurs, à vingt pages, vendu deux sous, et tiré chaque semaine à plus d'un demi-million d'exemplaires.

Voilà autant de leçons d'organisation, de dévouement, d'énergie, dont nous pourrions rechercher l'application pour notre pays.

Nous pourrions semblablement puiser des idées et recueillir d'entraînants exemples dans l'étude du catholicisme

social en Italie. Les œuvres de Bergame, en particulier, renommées pour leur grande portée pratique, mériteraient d'arrêter notre attention.

Connaît-on davantage le phénomène du renouveau catholique en Hollande ? L'histoire moderne ne fait mention d'aucune renaissance plus méthodique ou plus rapide, accomplie au milieu de circonstances plus désespérées. Dans l'espace d'un demi-siècle, en dépit de leur infériorité numérique, les catholiques néerlandais rompent les liens d'un servage deux fois séculaire ; ils conquièrent leurs libertés politiques et scolaires ; profitant ensuite de la coalition, qui les associe au pouvoir depuis près de 20 ans, ils ont réussi à doter leur pays de l'une des législations sociales les plus larges et les plus complètes qui existent en Europe. En marge de l'action politique, la minorité a groupé la classe laborieuse dans 26 vastes associations syndicales à base confessionnelle. Ces fédérations comptent 150,000 ; leur emprise sur l'opinion publique est si ferme qu'elles ont fait échouer en novembre 1918 une révolution par laquelle le parti socialiste faillit renverser la monarchie et jeter la Hollande sous le joug du communisme.

Retentissante expérience belge

Je préfère insister plutôt sur les activités sociales belges. En raison du chiffre de la population, de la dualité de race et de langue, il existe entre la Belgique et le Canada des similitudes qui donnent aux exemples belges une portée particulièrement pratique pour notre pays. Par ailleurs, de l'ensemble de la législation et de l'organisation syndicale belges il se dégage une impression d'harmonie et de sincérité qui nous fournit tout un enseignement.

Devant le péril socialiste, les catholiques de Belgique ont senti la nécessité d'une action pacificatrice. Aux trois congrès de Malines de 1863, 1864 et de 1867, des voix éloquentes avaient fait entendre de pressants avertissements. Mais le libéralisme économique, battu en brèche par les fondateurs de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, dominait l'opinion belge. Les catholiques eux-mêmes ne voyaient pas qu'ils pussent aller au-delà de la propagande religieuse, de

l'action moralisatrice, de la fondation des œuvres d'assistance et de préservation ; ils croyaient que grâce à ces initiatives de la charité les classes sociales reprendraient leur équilibre par le jeu du temps et de la liberté. Des évènements tragiques les obligent bientôt à comprendre qu'il importe de recourir à des entreprises plus vigoureuses afin de rétablir d'abord la justice sociale.

Après avoir connu une prospérité inouie, la Belgique s'énervait dans une crise économique. Depuis plusieurs années le blé d'Amérique avait envahi le marché belge ; il faisait à la production nationale une concurrence ruineuse. L'industrie accumulait des déficits ; pour compenser ces pertes, le capital se reprenait sur les salaires des ouvriers, au grand mécontentement du prolétariat. Dans l'une des enquêtes de l'époque, on cueille sur les lèvres d'un patron cette explication qui révèle toute la gravité de la situation : « Qu'on ne perde pas de vue, disait-il, que la science industrielle consiste avant tout à obtenir d'un être humain la plus grande somme de travail disponible, en le rénumérant au taux le plus bas ». C'était précisément la doctrine monstrueuse contre laquelle Albert de Mun s'élevait avec véhémence dans un discours, de 1884, aux étudiants de Louvain. Parlant de la condition de l'ouvrier, de Mun disait :

« Ce n'est pas un homme, c'est l'instrument de la production, et le travail lui-même n'est plus l'austère mais fécond emploi de son activité, c'est une marchandise qu'il vend pour vivre, au prix qu'il en trouve. Sa femme, son enfant sont entraînés avec lui dans ce marchandage des corps, et l'édifice sacré de la famille s'écroule dans une fatale désorganisation. Son maître, oublieux comme lui de la loi divine, est livré à la passion du gain et à l'emportement des instincts matériels. Entre ces deux hommes que la volonté de Dieu avait associés pour une œuvre commune, il n'y a plus de lien moral et permanent. Ce sont deux étrangers dont les intérêts sont contraires, partant deux ennemis. La guerre est entre eux, ardente, sauvage, meurtrière. Entre les maîtres eux-mêmes, la lutte pour la richesse est engagée sans trève, ni merci. La nécessité d'une concurrence sans limites engendre une surproduction effrénée qui aboutit périodique-

ment à des crises formidables, et chacune de ces crises jette dans la misère des milliers d'êtres humains. La spéculation financière a envahi toutes les branches du travail et, dans ces immenses exploitations industrielles où le capital anonyme, sans patrie, sans responsabilité directe, tient la place du maître, l'homme disparaît vaincu, écrasé par la matière ».

Ce sombre tableau correspondait aux faits : 27 ans après, M. de Mun lui-même affirme y retrouver la pensée encore actuelle qui doit inspirer l'action sociale catholique. En tout cas, ces paroles peignaient alors avec exactitude la situation belge. A deux années de là, en 1886, des grèves se succèdent à Mons, à Liège, à Gand. Les troubles prennent une gravité alarmante dans les charbonnages de Charleroi, et ils s'étendent bientôt aux verreries. L'usine Baudoux est mise à sac en plein jour, en présence d'une foule de curieux d'où ne vient aucune protestation, aucun secours ; un immense incendie embrase l'usine entière. « C'est l'aurore de la révolution sociale », observent des socialistes, MM. Destrée et Vandervelde.

Les premières initiatives

M. Beernaert, le chef du ministère catholique, est obligé de recourir aux troupes pour rétablir l'ordre. Mais cette répression armée ne saurait être érigée en système. Là n'était pas le remède. Ayant recueilli, en juin 1884, la succession d'un gouvernement dont la politique scolaire avait provoqué les plus vives luttes religieuses, le nouveau ministère voulut au contraire faire œuvre de profond apaisement. En présence du soulèvement populaire, M. Beernaerts prend la résolution d'imposer la trêve aux querelles intestines en complétant la législation de manière à faire droit aux légitimes griefs des travailleurs et à procurer aux faibles la protection et l'aide de la loi.

Voici en quels termes il s'adresse au Roi, dans son rapport officiel d'avril 1886 :

« Le problème de l'amélioration du sort de l'ouvrier s'impose plus que jamais à l'attention de tous...

« Le moment semble donc venu d'étudier avec ensemble et méthode l'état de nos populations ouvrières et des indus-

tries qui les emploient, et d'examiner quelles sont les institutions à créer ou les mesures à prendre en vue d'améliorer la situation. Dans ces derniers temps les sciences sociales ont été l'objet de travaux considérables, des idées nouvelles se sont fait jour et des législations étrangères ont tracé des précédents qui sont dignes d'une étude attentive.

« Ce travail, Sire, sera ardu et soulèvera de nombreuses difficultés ; mais plus il y a d'intérêts en jeu, plus il importe de chercher sans retard à les concilier et à les harmoniser ».

Les Belges qui avaient déjà à leur acquit quelques louables efforts, entraient résolument dans la voie des grandes réformes sociales qui font aujourd'hui l'admiration universelle.

Comme conclusion du rapport, un arrêté royal du 15 avril 1886 institue un « Comité chargé de s'enquérir de la situation du travail industriel dans le royaume et d'étudier les mesures qui pourraient l'améliorer ».

Ce comité est composé de 35 personnes choisies parmi les notabilités politiques et sociales des divers partis. Il enquête et délibère ; puis il condense le résultat de ses travaux dans quatre volumes.

Au bout de six mois, dans le discours du Trône du 9 novembre 1886, M. Beernaert formule déjà tout un plan de réformes législatives.

« La situation des classes laborieuses, dit-il, est hautement digne d'intérêt et ce sera le devoir de la législature de chercher, avec un surcroît de sollicitude, à l'améliorer.

« Peut-être a-t-on trop compté sur le seul effet des principes, d'ailleurs si féconds, de liberté. Il est juste que la loi entoure d'une protection plus spéciale les faibles et les malheureux.

« Mon gouvernement a crû devoir faire étudier, dans un esprit d'ensemble, les vastes questions qui se rattachent à la législation du travail, et il a constitué dans ce but une commission tout à la fois d'enquête et d'examen.

« Je me plais à rendre hommage au zèle et au dévouement avec lesquels elle accomplit cette tâche considérable.

« Eclairé par ses travaux, mon gouvernement aura à vous saisir de projets de réformes importantes. Il convient notam-

ment de favoriser la libre formation de groupes professionnels, — d'établir entre les chefs d'industrie et les ouvriers des liens nouveaux sous la forme de conseils d'arbitrage et de conciliation, — de règlementer le travail des femmes et des enfants, — de réprimer les abus qui se produisent dans le payement des salaires, — de faciliter la construction d'habitations ouvrières convenables — d'aider au développement des institutions de prévoyance, de secours, d'assurances et de pensions et de chercher à combattre les ravages de l'ivrognerie et de l'immoralité ».

Intervention du législateur

On abusait de l'ouvrier dans la façon de rémunérer son travail. Le *truck-system*, qui consiste à payer en marchandises le salaire de l'employé, sévissait et comme toujours avait dégénéré en une véritable exploitation. D'autre part, l'ouvrier payé à la tâche était souvent trompé sur l'exacte mesure du travail fourni.

Par ses lois de 1887 et 1896, le législateur stipule que le salaire doit être payé en monnaie, sous peine de nullité ; il détermine la période d'échéance des petits salaires, les lieux où le paiement peut légalement s'effectuer (afin d'en exclure les débits de boisson) et ordonne l'affichage du règlement d'usine concernant le paiment des salaires.

Quant au mesurage du travail, il fut par la loi de 1896 soumis au contrôle de l'ouvrier, et une autre loi de 1901 amenda le Code pénal de manière à rendre passible de prison et d'amende l'employeur qui trompait l'ouvrier sur la quantité de l'ouvrage fourni, ou sur la qualité, si celle-ci devait servir à déterminer le salaire.

Mais il ne suffit pas de s'opposer aux fraudes dans le paiement ; il faut assurer l'affectation du salaire à sa destination naturelle. Souvent le salaire ne profitait pas à la famille par suite de la saisie des créanciers, ou bien à cause de la faiblesse de l'ouvrier lui-même qui consentait aux spéculateurs et aux usuriers des cessions anticipées. Une loi de 1887 remédia à ces abus en limitant la partie saisissable ou cessible.

Plusieurs lois, s'échelonnant de 1888 à 1909, assurent la sécurité et la salubrité du travail, soit en ordonnant l'inspection des établissements dangeureux ou insalubres, soit en imposant des règlements d'usine, soit en prohibant l'emploi de la céruse dans les travaux de peinture, soit en règlementant les conditions de logement des ouvriers dans les briqueteries et sur les chantiers.

La loi belge qui confie aux *Comités de patronage* le soin de favoriser la construction et la location d'*habitations ouvrières* salubres et leur vente aux ouvriers, au comptant ou par annuités, fonctionne depuis 1889 ; elle a servi de modèle à la loi française du 30 novembre-1er décembre 1894, et à la loi italienne du 31 mai 1903. On conviendra de son efficacité en songeant qu'au témoignage des statistiques, 30,000 maisons ont été ainsi acquises par des ouvriers belges.

Faute de dispositions législatives, la femme et l'enfant étaient entraînés à des travaux qui prenaient le caractère d'un véritable servage. Les filatures du pays de Verviers employaient 4,400 enfants des deux sexes ; de ce nombre 3,213 étaient occupées dans des filatures fonctionnant jour et nuit. On a souvent remarqué dans les briqueteries des enfants de 11 ans qui travaillaient pendant 13 et 14 heures. D'autre part, à Liège, on a compté, à l'intérieur des charbonnages, en 1887 : 3,201 femmes dont 1,033 jeunes filles ; et, en 1888 : 3,327 femmes dont 1,026 jeunes filles.

Le but de cette législation est de prévenir dans les établissements industriels le travail *excessif*, le travail *anticipé* et le travail *prolongé* des femmes et des enfants. Selon l'appréciation du P. Vermeersch, S.J., la loi de 1899 est pour les Belges « la grande charte protectrice du faible ». Elle couvre de sa protection les garçons jusqu'à 16 ans, les filles et les femmes jusqu'à 21 ans, ainsi que toute femme devenue mère ; elle interdit le travail aux enfants de moins de douze ans, fixe à 12 heures pour les autres la durée du travail journalier, stipule des intervalles de repos valant ensemble une heure et demie, prescrit un jour de repos par semaine[1] et interdit le travail de nuit.

[1] Le principe du repos du dimanche est officiellement reconnu depuis 1905.

En ratifiant la convention internationale de Berne, la Belgique a étendu l'interdiction du travail de nuit à toutes les femmes occupées dans l'industrie. Une loi de 1905 pourvoit à l'obligation de mettre des sièges à la disposition des employés de magasins.

Cette « grande charte protectrice du faible » secourait à point les forces vives de la population ouvrière de Belgique : on calcule que vers cette époque (1896) l'industrie proprement dite employait 56,639 garçons et 27,569 fillettes de moins de 16 ans, et 36,273 jeunes filles âgées de 16 à 21 ans ; c'est-à-dire que 25.75 pour cent des ouvriers avaient moins de 21 ans, et que les filles mineures constituaient 60.97 pour cent de l'effectif total des ouvrières.

La législation belge s'est préoccupée, cela va de soi, de la réparation des accidents du travail. Il faut avouer que plusieurs Etats d'Europe avaient devancé la Belgique sur ce point.

A moins d'avoir intentionnellement provoqué l'accident, le chef d'entreprise ne doit que les réparations définies par la loi. Cette loi de 1903 consacre le principe d'une réparation partielle seulement, qui comprend les *frais médicaux* et *pharmaceutiques*, et une *indemnité pécuniaire*. L'indemnité pécuniaire n'est imposée que si l'accident entraîne la mort ou s'il en résulte une incapacité de travail de plus d'une semaine ; et alors, l'indemnité est égale à la moitié de la dépréciation ou de la perte du salaire. L'indemnité en cas de décès est fondée sur une base analogue, c'est à dire qu'en plus de 75 francs pour couvrir les frais funéraires, le patron est tenu de payer à la femme et aux enfants une rente viagère fictivement constituée sur la tête du défunt, d'après son âge au moment du décès, et s'élevant à 30 pour cent du salaire.[1]

Les entreprises *industrielles* employant au moins cinq ouvriers sont toutes soumises à cette loi ; de même les exploitations *agricoles* ainsi que les magasins de *commerce* où trois ouvriers au moins sont habituellement occupés. La loi y soumet en plus certaines entreprises dites dangereuses, ainsi que

[1] C'est à dire la moitié de 60 pour cent, 40 pour cent étant censé représenter la part des dépenses personnelles du défunt.

les entreprises où il est fait usage de machines mues par une force motrice autre que celle de l'homme ou des animaux Une particularité de cette loi, c'est qu'un patron peut, par son libre choix, se soumettre au régime de la loi en déclarant cette volonté au greffe de la justice de paix.

Je ne peux pas clore ce bref exposé des lois ouvrières sans rappeler, au moins d'un mot, que l'importante question des pensions de vieillesse a été résolue en Belgique suivant le principe de la liberté subsidiée qui caractérise toute la législation sociale de ce pays. L'objet de la loi de 1900 est d'encourager les affiliations à la Caisse de Retraite et à la Mutualité, au moyen de primes de 60 centimes par franc aux sociétaires, et de subventions de deux francs par tête aux sociétés mutualistes. Cette loi a donné un si vigoureux essor à l'épargne que l'on comptait en Belgique, vers 1909, 800 millions de francs inscrits sur deux millions et demi de livrets ouverts à la Caisse d'Epargne, 500,000 affiliés à la Caisse de retraite, et 6,000 sociétés mutualistes.

Organisation administrative et coopération populaire

Toutes ces initiatives pour assurer la protection légale des travailleurs excitent incontestablement notre sympathie admirative : mais ce qui caractérise en beauté l'effort du gouvernement catholique belge, c'est la préoccupation évidente et sincère, non seulement de règlementer d'autorité les conditions du travail, mais surtout de témoigner confiance aux humbles en associant à cette œuvre de justice sociale les intéressés eux-mêmes. L'Etat paraît moins empressé à organisser une armée de fonctionnaires qu'à «développer, dans l'intérieur de chaque profession, l'esprit d'initiative, de contrôle et d'autonomie» (Georges Goyau).

Il existait depuis longtemps des *Conseils de prud'hommes*, chargés d'interpréter le contrat de travail et de présenter les vues des parties dans les conflits entre patrons et ouvriers ; mais cette institution apparaissait notoirement inefficace dès que les hostilités éclataient.

Pour faciliter la reprise des bons rapports, ou les maintenir, la loi de 1887 organisa les *Conseils de l'Industrie et du*

Travail. Ce sont des organes permanents de conciliation composés, dans une même localité, de deux sections comprenant en égal nombre l'une des patrons et l'autre des ouvriers d'une même profession ; chaque groupe tient son mandat de l'ensemble du corps professionnel qu'il représente.

L'absence de confiance empêcha longtemps ces Conseils de faire prévaloir la bonne entente ; beaucoup de grèves éclatèrent quand même. Afin de donner de l'autorité et de la vie à ces organismes, le gouvernement prit l'habitude de réunir les sections une fois l'an, et de leur proposer l'étude de réformes intérieures et de projets d'ordre général ; c'est ainsi qu'on établit un échelle de salaire minimum pour les adjudications publiques. Dans d'autres circonstances, l'Etat faisait remettre des questionnaires à ces Conseils, et il sollicitait leur avis sur quelque loi générale intéressant le travail. Ainsi lorsqu'il fut question de légiférer sur le contrat de travail, une longue feuille d'enquête leur fut soumise ainsi qu'aux Conseils de prud'hommes. L'économiste Brants, de l'Université de Louvain, dépouilla et confronta les réponses. Il en sortit une loi fort complète sur les règlements d'atelier. Cette loi de 1896, fut suivie en 1898, d'une législation sur les Unions professionnelles ; puis un texte, en date du 10 mars 1900, vint règlementer le contrat de travail lui-même.

Pour compléter son oeuvre de conciliation et d'information, le gouvernement, par un arrêté royal du 7 avril 1892, assura la création du *Conseil supérieur du Travail.* C'est un sénat professionnel composé de 16 chefs d'entreprise, 16 ouvriers ou employés et 16 personnes spécialement versées dans les questions économiques et sociales. Depuis sa fondation, le gouvernement reçoit les avis et les recommendations de ce Conseil dans l'élaboration des lois sociales et des règlements qui les sanctionnent. L'influence de cette commission d'études est considérable.

En 1895, soit 6 ans avant la France, le gouvernement belge couronnait son organisation administrative par la fondation d'un *Ministère de l'Industrie et du Travail.*

L'*Office du Travail*, fondé l'année précédente, devînt le principal service de ce ministère.

Cet Office, par le moyen d'enquêtes, scrute dans tous ses détails la situation belge : en 1896, il a conduit à bonne fin un recensement des industries et des métiers qui n'avait pas été entrepris depuis cinquante ans ; il a publié une enquête en cinq volumes sur le travail du dimanche, et une enquête en neuf volumes sur le travail à domicile dont on n'avait jamais officiellement étudié les conditions. Ainsi documenté, l'Office a toute qualité pour diriger l'application des lois ouvrières. Par ailleurs, cet Office dispose d'un tel outillage que ses services dépassent les confins de la Belgique et appartiennent virtuellement à la science sociale internationale. Sa *Revue du Travail*, bi-mensuelle, et son *Annuaire de la législation du Travail* qui reproduit le texte des principales lois sociales promulguées en tous pays, constituent une précieuse source de renseignements pour tous ceux que les problèmes sociaux préoccupent.

Activités ouvrières et agricoles

Voilà, dans ses grandes lignes, l'armature administrative et légale que les Belges ont érigée dans l'intérêt de la main d'oeuvre urbaine. N'allons pas croire que l'oeuvre de rénovation chrétienne soit essentiellement ni même principalement une fonction d'Etat. Ainsi que l'observe d'ailleurs fort judicieusement le comte Henri de Boissieu : « les lois ne suffisent pas, il faut des hommes d'oeuvres ». En Belgique l'opinion est en éveil sur ces passionnants problèmes, et les initiatives privées n'ont pas manqué de devancer et de solliciter l'activité des pouvoirs publics.

J'en veux pour preuve les congrès de Malines et de Liège, l'enseignement social de l'Université catholique de Louvain si justement renommé dans le monde entier, la Société d'Economie sociale qui en 1909 dépassait sa 250e séance de travail, les Semaines sociales organisées en pays flamand et wallon, les cercles d'études qui prennent quelquefois la forme de cercles de conférenciers, telle l'*Ecole des propagandistes* que dirigeait à Bruxelles M. Carton de Wiart. Ces écoles deviennent parfois extrêmement actives ; je signale, comme exemple, le cercle de Verviers, créé en 1897, qui comprenait

52 orateurs et qui dans l'espace de deux ans a donné dans l'arrondissement 507 conférences.

Mais arrêtons surtout notre attention sur les secrétariats des oeuvres sociales ; ils exercent dans le domaine de l'initiative privé un rôle analogue à celui que l'action officielle attribue à ses *Offices du travail.*

Le succès de cette institution dépend dans un large mesure du choix d'un secrétaire actif et compétent. Sous sa direction, des auxiliaires rétribués, ou même désintéressés, sont préposés à différentes fonctions.

« Le secrétariat d'Anvers comprend ainsi huit comités, chargés des finances, de la mutualité et des habitations ouvrières, des unions professionnelles, de la petite bourgeoisie, des oeuvres religieuses et de l'enseignement, de la propagande, de la charité et des réjouissances, enfin un comité de dames. Tous ces comités travaillent sous la haute direction d'un bureau principal, composé du président général, du secrétaire général, M. W. Verelst, du trésorier général, et des présidents de chaque comité »[1].

En moins de quatre années de fonctionnement, un secrétariat analogue établi à Liège avait reçu 16 455 visites et répondu à 57 769 lettres.

Mais le plus important entre tous, c'est indubitablement le *Secrétariat général des Unions professionnelles chrétiennes* que le R.P. Rutten, O.P. fonda à Gand en 1904.

Ce secrétariat est général, en ce sens que son activité s'étend à toute la Belgique, et il est spécial en ce qu'il s'occupe exclusivement de l'organisation syndicale des ouvriers industriels.

Grâce au dévouement du Père Rutten, l'activité a été intense et les résultats prodigieusement rapides et consolants. Au moment de la fondation du secrétariat de Gand, en 1904, le syndicalisme catholique ne groupait que 10,000 ouvriers. Les effectifs montent à 40,537 en 1909, atteignent 82,761, le 1er juillet 1912, répartis entre 1,113 syndicats et 23 fédérations. Les unions professionnelles chrétiennes ne tardèrent pas à dépasser les 100,000 membres et à contrebalancer l'influence du syndicalisme socialiste, de date plus ancienne, et

[1] P. Vermeersch, II. p. 545.

dont les effectifs s'élevaient à 116,935 en 1912 s'il faut en croire *Le Peuple*, l'un de leurs organes.

Dans le même ordre d'idées, il convient de signaler ici l'oeuvre étonnante de la *Ligue des Paysans belges*.

M. l'abbé Mellaerts, que ses compatriotes ont surnommé « le père des paysans », a emprunté à l'Allemagne l'idée de l'organisation corporative des ruraux. MM. Helputte et Schollaert, qui devaient jouer plus tard un rôle considérable dans le gouvernement du pays, l'un comme ministre des chemins de fer et le second comme président du Conseil des ministres, lui prêtèrent leur concours empressé. Lors d'une réunion de cultivateurs convoquée par leurs soins le 20 juillet 1890, on décida de travailler à établir dans les paroisses rurales des centres d'oeuvres sociales, des *Boerengilden*, qui seraient affiliées à une vaste ligue nationale, le *Boerenbond*.

L'entreprise réussit pleinement ; c'est au *Secrétariat général* de Louvain, qu'incombe la direction de l'institution et de ses nombreux services. A M. Mellaerts, premier secrétaire général, a succédé le chanoine E. Luytgaerens qui est maintenant l'âme de cet extraordinaire groupement professionnel.

Le *Boerenbond* n'est pas la seule fédération d'associations paysannes. Il en existe sept principales, et on estime qu'au delà de 100,000 exploitations agricoles de Belgique sont ainsi affiliées aux diverses associations professionnelles chrétiennes. Mais la plus importante, et de beaucoup, est la Ligue des Paysans, ou *Boerenbond*. D'après le rapport du secrétaire présenté à l'assemblée générale du 12 mai 1913, il appert que le *Boerenbond* groupait 560 lignes locales et 50,614 membres. De fait, ces cinquante mille membres sont presque tous des pères de famille.

Il n'y a pas lieu de s'étonner de ces chiffres extraordinaires, puisque de toutes les activités belges, il n'en est pas qui ait pris de plus merveilleux essor que la coopération agricole.

Ces *syndicats* ou *ghildes agricoles* ont organisé dans leur sein des sections d'achat et de vente, des cercles de fermières, des assurances mutuelles, des caisses de crédit. Les fédérations ont fondé des services d'inspection pour ces diverses oeuvres, des caisses centrales de crédit et des caisses de réas-

surance. L'alliance des fédérations agricoles a constitué à son tour pour le pays entier une mutuelle d'assurance-accidents du travail.

Voici d'ailleurs quelques chiffres.

La statistique officielle rapporte qu'en 1907 les syndicats ruraux ont acheté pour 23,601,644 francs d'engrais, fourrages, machines agricoles, etc.; or, sur les 1,024 syndicats d'achat existant alors en Belgique, 480 étaient affiliés au *Boerenbond*, et la part d'achat de la fédération s'établissait à 7,074,397.44 francs soit environ un tiers du total des achats. Par des chiffres plus récents que je recueille dans l'*Année internationale* de l'*Action populaire de Reims*, je constate que pour l'année 1912 les fournitures d'engrais aux ligues affiliées et aux membres se sont élevées à 32,398,253 kilos, représentant une valeur de 2,002,779.88 francs ; et les fournitures de matières alimentaires pour le bétail se sont élevées à 38,617,462 kilos valant 8,076,068.51 francs.

Le chiffre d'affaires de la section d'achat et de vente a été en 1912 de 62,446,081.42 francs, contre 56,577,328.66 francs en 1911.

La coopération de crédit s'est également développée de la façon la plus heureuse, par la diffusion des caisses Raiffeisen. Il y en avait déjà 584 dans le royaume en 1908 ; et la moitié de celles-ci étaient groupées autour de la Caisse centrale du Boerenbond. Au 31 décembre 1912, les caisses affiliées à la Ligue des Paysans étaient au nombre de 363 ; le capital de garantie atteignait 6,537,000 francs ; les sommes versées en dépôts 15,130,497.90 francs ; et le mouvement des fonds 48,462,987.95 francs. La mutualité nous conduirait à des constations tout aussi extraordinaires.

La petite bourgeoisie

Pour achever cette revue de l'oeuvre sociale belge, il nous reste à nous demander ce qu'il est advenu des classes moyennees. On s'aperçut, en effet, vers 1894, que le petit commerce et la petite industrie étaient pris entre les deux mâchoires d'un étau, par suite du développement des coopératives et de l'épanouissement des grands magasins.

A la demande de M. Cooreman, député de Gand, un représentant des petits bourgeois fut appelé à siéger à côté des représentants de la grande production, au Conseil Supérieur de l'Industrie et du Commerce. C'était une façon de faire connaître les réclamations des petits métiers. En juillet 1899, M. Cooreman, devenu Ministre de l'Industrie et du Travail, informe la Chambre des représentants qu'il faut pour relever la petite bourgeoisie « un programme tout à la fois plus scientifique et plus pratique ». A son congrès de Namur, 1901, l'*Association pour l'étude de la défense et des intérêts de la petite bourgeoisie* avait réclamé une enquête. L'Etat belge accepte la tâche, et il l'entreprend dans le même esprit qui avait présidé aux précédentes consultations de cette espèce. Voici ce que disait l'arrêté royal : « Il convient d'examiner attentivement les voeux exprimés par la petite bourgeoisie, afin de voir s'ils n'appellent pas de nouvelles mesures destinées à mieux garantir le jeu normal de la concurrence et à favoriser davantage le progrès et l'essor des classes moyennes ».

De 1902 à 1904, des séances d'enquêtes orales sont tenues sur tous les points du pays. La commission, partagée en sections, met trois ans à coordonner et à peser les résultats. Tous ces travaux font la substance de 23 grands volumes. « Aucun pays, dans les dix premières années du XXe siècle, affirme M. Georges Goyau, n'a mené à bonne fin une initiative officielle d'une telle portée ».

Sans attendre que cette publication vît le jour, le ministre de l'Industrie et du Travail, M. Francotte, créa l'*Office des classes moyennes*, organisme destiné à poursuivre les recherches de l'enquête et à en appliquer les conclusions. Bientôt, cet *Office* se dédoubla, et l'on institua d'une part une direction spéciale de l'enseignement industriel, professionnel et ménager, et d'autre part l'*Office des métiers et négoces*. Cette double fondation fut completée, au mois de février 1909, par l'apparition du *Conseil Supérieur des Métiers et Négoces*.

Le mal dont souffrait le petit métier, c'était surtout l'insuffisance de préparation technique. On y remédia par des mesures directes et par l'appui donné aux initiaves privées. Pour développer l'enseignement professionnel on subvention-

ne des cours pour patrons et commençants, on recherche des professeurs étrangers, on organise des examens, des musées professionnels, des expositions ; on favorise l'esprit d'association ; et l'Etat va jusqu'à donner une prime au patron pour l'encourager à faire de ses apprentis de bons artisans, et à l'apprenti qui réussit il donne des outils et des livres ; je ne connais pas de la part des pouvoirs publics une sollicitude plus paternelle et plus touchante.

En outre de l'enseignement qu'il diffuse, l'*Office des Métiers et Négoces* poursuit des études et donne des avis sur les conditions d'achat et de vente, sur la fondation et la propagande des associations d'intérêt économique, « sur les institutions de crédit auxquelles le petit commerce peut faire appel, sur les impôts qui l'anémient, sur la conrurrence qui l'effraie, sur la situation des petits métiers à l'étranger ». Il répand l'outillage mécanique, provoque la fondation de syndicats afin d'en faciliter l'achat et l'usage, les subventionne, et récompense les ouvriers et les petits industriels dont les machines servent de modèle ou de moyen d'expérimentation.

Mais surtout, l'Etat, pour mieux servir, ce qui est son vrai rôle, se renseigne auprès des petits industriels et des petits commerçants, et dans le *Conseil Supérieur des Métiers et Négoces* il fait une place importante aux organisateurs des associations syndicales, parce que, ainsi que s'en exprime l'arrêté royal « leur participation donnera la garantie d'une adaptation parfaite des règles nouvelles aux nécessités sociales de la petite bourgeoisie laborieuse ».

Seconde conclusion

Ma thèse est exposée, aussi brièvement que le permet un sujet de cette ampleur. Voilà la tâche que s'est proposé un Etat catholique soucieux de fonder la prospérité, le bonheur et la réputation de son peuple sur les seules assises qui puissent tenir avec endurance : *sur la justice sociale.* Voilà la tâche ! Voilà la législation ! Voilà les initiatives privées ! Voilà les hommes ! Voilà l'esprit chrétien en action ! Voilà les résultats !

Et si les gens pratiques osaient douter de la répercussion d'un semblable effort social sur la vie matérielle de la

nation, j'opposerais à cette dernière objection une dernière réponse. Sous l'influence de cette politique de justice et de progrès, à la faveur de ces oeuvres généreuses et puissantes, la Belgique a été de tous les pays d'Europe celui qui, par rapport à sa population, témoignait, en 1907, de la plus grande intensité de vie économique : le chiffre d'affaires de la Belgique était de 754 francs par habitant ; tandis que pour la même année il s'établissait à 246 francs par tête pour la France, à 263 francs pour l'Allemagne, et à 512 francs pour la Grande Bretagne. La justification semble péremptoire.

Type d'homme et type de société

Tirons de ces exemples quelques brèves réflexions.

Nous avons besoin de toutes nos énergies. C'est entendu. J'ai voulu, en faisant appel à des témoignages étrangers, mettre en valeur quelques sources de vitalité dont on semble méconnaître la richesse.

Etudiant le phénomène des survivances françaises, M. Rameau de Saint-Père, dans son bel ouvrage *Une colonie féodale en Amérique*, fait cette réflexion que les descendants français ont pu surmonter les obstacles et garder leur entité distincte parce qu'ils se sont révélés plus forts comme individus et supérieur comme peuple. Voilà bien le secret de l'avenir. Cherchons dans nos méthodes de culture ce qui peut achever en beauté morale, en vigueur intellectuelle, le type d'homme que nous ambitionnons d'être ; cherchons dans l'organisation de notre état social les lois, les oeuvres, les dévouements, qui procureront le plus efficacement à notre peuple la prospérité, le bonheur, la stabilité dans la paix.

L'aboutissement final

Deux civilisations sont en présence. Depuis l'aube du XVIIe siècle, des conflits n'ont pas cessé de surgir entre elles. Nous sommes aux prises avec de semblables contradictions. Nous devrons demain recommencer les mêmes luttes. Selon toute vraisemblance les deux peuples suivront deux trajectoires parallèles jusqu'à la complète réalisation de leurs destinées.

Cette destinée, à moins que nous ayons la bassesse de nous croire voués au servage perpétuel, trouvera un jour son expression dans l'indépendance et la complète souveraineté. En attendant que cette ambition doive se réaliser, posons-en les conditions ; puis, affirmons-la quelquefois, c'est déjà un commencement d'exécution. « Dans la vie en société qui est presque toute dominée et mue par la parole, dit M. Henri Vaugeois, les hommes ont commencé de rendre possible un événement, fut-ce un crime, dès la minute où ils en ont énoncé l'idée ».

Préparons cet événement avec fierté patriotique ; mettons-y la sérénité et le sens pratique que requiert une oeuvre de cette envergure. Faisons notre peuple heureux, prospère, attaché à sa patrie et aux aspirations de sa race. Créons une atmosphère d'intellectualité et de vie morale qui soit son orgueil et sa force. Edifions un état social qui lui procure avec générosité le pain de l'existence et la part de saine joie qui forme le complément indispensable de la vie. La stabilité rassure et réconforte. La justice engendre l'ordre et la paix. Le dévouement chrétien corrige les inégalités et répare les infortunes. Nous justifierons ainsi, à nos propres yeux et aux yeux de l'étranger, la logique de l'émancipation totale vers laquelle nous devons tendre de toute la fierté de notre sang, et de toute l'énergie de nos volontés.

TABLE

Les données du problème 1
Vivre puissamment 3
Maître de sa tâche 4
Culture générale et préparation technique 6
Une enquête de la Chambre des députés 8
Le rôle des humanités classiques 9
Première conclusion 11
La valeur politique du bon ordre social 11
France, Italie, Hollande 12
Retentissante expérience belge 14
Les premières initiatives 16
Intervention du législateur 18
Organisation administrative et coopération populaire 21
Activités ouvrières et agricoles 23
La petite bourgeoisie 26
Seconde conclusion 28
Type d'homme et type de société 29
L'aboutissement final 29

Le Problème de la Colonisation au Canada français

Beau volume in-8 de près de 300 pages. Prix : **$1.60** franco.

Trois aspects du problème de la colonisation sont étudiés au Congrès de Chicoutimi :

1. **Les régions de colonisation ;** 2. **le recrutement des colons ;** 3. **l'aide aux colons.** La discussion entre divers **spécialistes** en colonisation ne forme pas la partie la moins intéressante de l'ouvrage.

Tout Canadien-français, soucieux de l'avenir de sa race et de son pays, devrait lire ce volume et le faire lire.

La première Semaine Sociale au Canada

Le compte-rendu détaillé de l'importante semaine d'études tenue à Montréal en juin dernier vient de paraître.

Beau volume in-8 de près de 250 pages, contenant une substantielle analyse de chacun des cours et le texte complet des grandes conférences du soir.

On ne peut se procurer un meilleur commentaire de la célèbre encyclique **Rerum Novarum.** Prix : **$1.60** franco.

L'encyclique RERUM NOVARUM, édition de l'A.C.J.C. se vend .15 sous l'unité ; $1.50 la douzaine.

NOTRE JEUNESSE, par Guy Vanier, président général de l'A.C.J.C., préface de l'abbé Lionel Groulx. Etude sur les aspirations contemporaines de la jeunesse canadienne française. Brochure de 30 pages. Prix : 10 sous l'unité ; $1.00 la douzaine.

VERS LE PEUPLE, par Guy Vanier. Brochure de l'Ecole Sociale Populaire, sur les initiatives sociales des catholiques et la Lettre pontificale sur la condition des ouvriers. Prix : .10 sous l'unité ; $1.50 la douzaine.

On se procure ces livres et brochures au

Secrétariat général de l'A. C. J. C.

90, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

OU A

L'Action Française, Imm. "La Sauvegarde"

MONTREAL

Canadiens-Français

Soyons fiers de nos institutions.

NOS EPARGNES
dans nos banques.
NOS PLACEMENTS
dans nos industries.
NOS ACHATS
chez nos marchands.
NOS ASSURANCES
à la compagnie d'assurance
sur la vie

"La Sauvegarde"

Une compagnie prospère offrant des garanties indiscutables, d'une expansion considérable.

Au-delà de

Huit millions d'assurance en force

Consultez nos représentants ou adressez-vous directement au bureau principal

Edifice de "LA SAUVEGARDE"

Angle Notre-Dame et St-Vincent,
MONTREAL.

Dernières Nouveautés

Bibliothèque de L'Action Française

abbé **Lionel Groulx**

Chez nos Ancêtres

La vie paroissiale, familiale, champêtre et militaire des aïeux.

Beau volume, papier fort, couv. en 2 couleurs, 50 dessins de McIsaac — 5 x 7½,

112 pages - - - - - 50 sous
Relié - - - - - - - 75 sous

abbé **Emile Dubois**

Chez nos frères les Acadiens

Impressions de voyage au pays d'Evangéline — Précis d'histoire — Souvenirs.

Beau volume, papier couché, 8 hors-texte en demi ton, 5 x 7½, 190 pp. - - - - - - 75 sous
Relié - - - - - - - 1.10

AUTRES OUVRAGES RECENTS

abbé **Arthur Guindon, p.s.s.**

En Mocassins

Etude ethnologique et littéraire — 9 hors-texte, d'après des tableaux de l'auteur., 5 x 7, 242 pages - - - - - - 1.00

R P. Ed. Lecompte, S. J.

Les Jésuites au Canada

Tome 1, 1842-1872, 6 x 9½, 250 pp. - - - - - - - 2.00

Les Voyageurs

En Coll. avec les Voy., de l'A.C.V. nomb. illust., 5 x 7½, 200 pp. - - - - - - - 1.25

Fr. Marie Victorin

Croquis Laurentiens

Nom. ill. 1 carte en couleur, 6¼ x 9¼, pp. broché, 75 sous
Relié pleine toile - - 1.00

Le Divorce

Brûlante actualité, 4½ x 7, 156 pp. - - - - - - .75 sous

Semaine Sociale du Canada

Compte rendu complet des discours et travaux de la 1ère session, 1920, 6 x 300 pp. - 1.50

(Ajouter 10% pour les franc de port)

L'Action française

45, Immeuble La Sauvegarde, Montréal